

De la Politique Sociale & religieuse qui convient à notre époque).

Supposez un amas de fumier couvrant dix lieues carrées de terrain ; que soit l'homme auquel appartiendrait cet amas de fumier, cet homme serait un des princes de la terre aujourd'hui & il aurait le droit de faire passer à un autre, fût-ce un scélérat couvert de crimes, sa puissance. » - 1^{ère} liv de la R. Indép.)

La Femme n'est pas affranchie par le christianisme « Mulieris caput vir. (S^t Paul) - uxor non habet potestatem corporis sui, sed vir S^t Augustin - Serm 32.) Autrefois elles avaient le ciel pr compensation. elles ne l'ont plus. De Maistre a dit - « avant d'effacer l'Évangile il faut enfermer les femmes ou les accabler par des lois épouvantables telles que celles de l'Inde »

Après avoir voulu démontrer que tout est en dissolution l'auteur affirme que la Révolution doit se terminer par une réorganisation morale -

attente d'une religion nouvelle, ou d'une réorganisation du christ par De Maistre, M^e de Staël, Lamennais Ballanche Chateaubriand Lamartine (v les textes p 64)

X Combat le National d'Arm Carrel qui trouve qu'il n'est pas nécessaire de s'occuper de Religion. C'est au contraire la question principale. – car la religion est sous toutes les questions de la politique.

Le progrès ne viendra plus comme par le passé par un Révélateur mais par la masse. « c'est l'homme en général, la nature humaine qui par les efforts de tous & de qqes uns en particulier doit se perfectionner se purifier se transformer ... il est temps que ce qu'on appelle gd homme s'absorbe dans l'humanité » – Le législateur est remplacé par la Presse, l'opinion publique, c'est-à-dire par les efforts & les travaux de tous ceux qui cultivent leur raison – Le législateur des temps modernes ne peut être que la représentation du peuple.

~~cher~~ ou plutôt cherchait tellement une religion la Révolution était si bien une religion que les Jacobins &

Robespierre avaient proposé « la Convention nationale proclame à la face de l'univers & sous les yeux du Législateur immortel la déclaration suivante des droits de l'homme & du citoyen » – le mot de Robespierre « l'athéisme est aristocrate »

Le droit au travail est

compris dans la déclarat. des art. XI. « La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler »

art XIII. les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leurs subsistances sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune ».

Mais « Robesp. comprit plutard qu'exempter les pauvres de tout impôt c'était créer une distinction contraire à l'égalité politique - il disait « J'en reviens aux principes